



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2025-14

JURYS D'EXAMENS ET DE DIPLÔME

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le Règlement des études et des examens, notamment son article 2,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de membres des jurys d'examens et du diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, dit « Sciences Po Lyon », pour l'année universitaire 2025-2026 :

Présidente : Madame Hélène SURREL, directrice de Sciences Po Lyon ;

Membres :

- Madame Sophie FERMIGIER, directrice des études du 1^{er} cycle et chargée d'orientation ;
- Madame Albane GESLIN, directrice des études du 2nd cycle et des partenariats académiques ;
- Monsieur Nicolas SIGOILLOT, coordinateur de la mobilité.

Article 2 : Les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Institut d'Études Politiques de Lyon peuvent être convoqués aux jurys.

Article 3 : Cet arrêté est affiché en lieu accessible par tous les personnels et les usagers et publié au recueil dématérialisé des actes administratifs.

À Lyon, le 19 septembre 2025

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL